



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Vendée**  
Service de sécurité civile et routière

Cabinet du préfet  
Service interministériel  
de défense et de protection civile

La Roche-sur-Yon, le 1 janvier 2024

Tél. : 02 51 36 72 78

Mail : [pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr)

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE **NIVEAU ORANGE** A LA PLUIE ET AUX INONDATIONS**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour action :**

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau ORANGE pour risque de fortes pluies et d'inondations. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :**

Début d'événement prévu le lundi 1er janvier 2024 à 00 H 00

Fin de phénomène prévu le mardi 2 janvier 2024 à 16 H 00.

**Qualification du phénomène :**

Épisode de forts cumuls dans un contexte hydrologique sensible. Une perturbation pluvieuse active est entrée sur l'Ouest qui va générer des pluies continues.

**Évolution prévue :**

Globalement, sur la Vendée, il est attendu autour de 40 à 50 mm en moyenne sur les 4/5 du département.

Plus précisément, sur le relief vendéen, il peut être atteint localement jusqu'à 60 mm de précipitations. Sur la frange atlantique, les pluies devraient être de l'ordre de 30 mm.

Cet épisode sera accompagné de vent Sud-Ouest qui va s'intensifier au cours de la nuit avec des rafales de 80 à 90 km/h.

**Consignes aux maires :**

**Prendre toutes les mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### *Conséquences possibles*

- De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

### *Conseils de comportement*

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Le préfet,  
pour le préfet,  
le Secrétaire Général Adjoint,